

STRATÉGIE DE GESTION DURABLE DES COURS D'EAU

PLAN D'ACTION



ÉQUIPE

MRC de L'Assomption

Coordination	Nadine Gosselin, directrice de l'environnement
Soutien aux activités	Jean-Simon Houle, technicien à la gestion des cours d'eau Martin Lapointe, directeur de l'aménagement Sophie Lefrançois, urbaniste Marie-Claude Perron, technicienne en environnement

Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption

Coordination	Francine Trépanier, directrice générale
Soutien aux activités	Maryse Blanchette, biologiste

Référence à citer :

MRC de L'Assomption et Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption. 2018. Stratégie de gestion durable des cours d'eau : Plan d'action. L'Assomption, Québec, 13 p.

REMERCIEMENTS

La MRC de L'Assomption souhaite remercier les gens et les organismes ayant participé aux échanges en partageant leurs connaissances.

Comité Cours d'eau, 8 novembre 2017

Paroisse de L'Épiphanie :

Madame Nathalie Strozynski, inspectrice municipale

Paroisse de Saint-Sulpice :

Monsieur Daniel Cousineau, directeur des services d'aménagement et d'urbanisme

Ville de Charlemagne :

Monsieur Bruno Tardif, urbaniste

Ville de L'Assomption :

Monsieur Christian Lévesque, coordonnateur infrastructure et géomatique

Ville de L'Épiphanie :

Madame Stéphanie Laurier, responsable des services techniques

Ville de Repentigny :

Monsieur Ghislain Bélanger, urbaniste-directeur adjoint au service d'aménagement et de développement du territoire

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE	II
REMERCIEMENTS	III
1 INTRODUCTION	1
Synthèse des enjeux, orientations et objectifs de la Stratégie de gestion durable des cours d'eau.....	2
2 ACTIONS	3
Orientation 1 - Améliorer le cadre de gestion des eaux.....	4
Orientation 2 - Améliorer la qualité environnementale des cours d'eau.....	5
Orientation 3 - Favoriser l'acceptabilité sociale des interventions en cours d'eau.....	7
Orientation 4 - Accroître l'accessibilité et la mise en valeur des cours d'eau.....	8
3 CONCLUSION	9

1 INTRODUCTION

La MRC de L'Assomption a entrepris une démarche d'amélioration continue de sa gestion des cours d'eau qui prend racine dans les principes du développement durable tout en intégrant les obligations légales et en s'arrimant avec divers outils de planification. Cette volonté s'est traduite par l'élaboration de la Stratégie de gestion durable des cours d'eau 2018-2033.

La réalisation de la Stratégie a été le fruit d'un exercice de réflexion concerté impliquant l'ensemble des intervenants du territoire et même au-delà où quatre orientations et 11 objectifs ont été identifiés pour répondre aux cinq enjeux ciblés. Il en a également résulté l'énoncé d'une vision mobilisatrice et motivante dans le développement d'une gestion cohérente des milieux humides et hydriques de la MRC de L'Assomption :

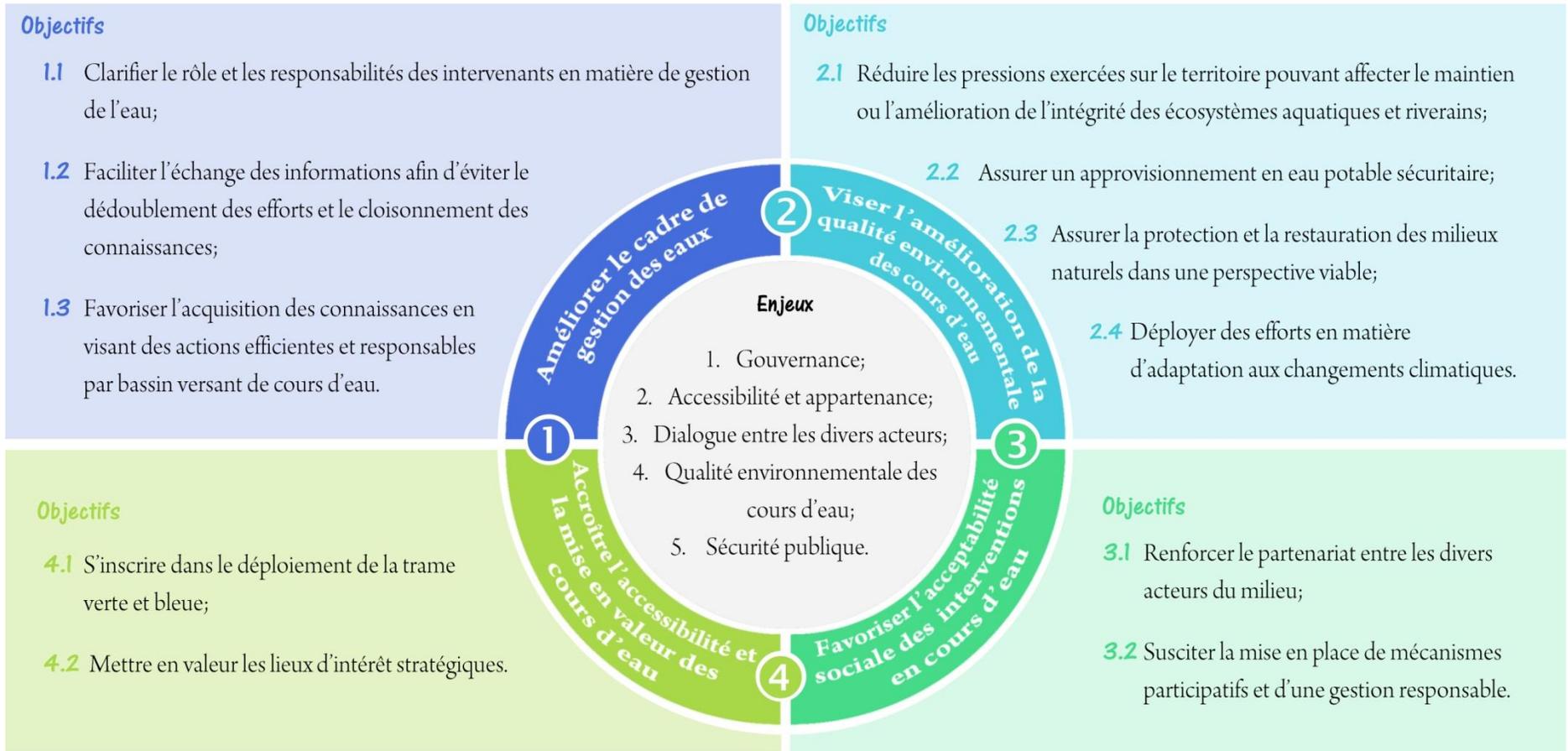
*La MRC de L'Assomption... Une MRC engagée,
responsable et efficiente pour la gestion des cours d'eau*

La mise en œuvre de cette Stratégie s'effectuera par le biais de plans d'action quinquennaux afin de conserver la souplesse nécessaire pour profiter des opportunités et réagir aux contraintes qui pourraient survenir en cours de route.



FIGURE 1. Boisé des Sentiers de la
Presqu'île, Repentigny.

SYNTHÈSE DES ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE DE GESTION DURABLE DES COURS D'EAU



2 ACTIONS

Ce premier plan propose une cinquantaine d'actions se rattachant aux divers objectifs définis dans le cadre de la Stratégie de gestion durable des cours d'eau. Selon la nature et l'ampleur de celles-ci, un délai de réalisation a été estimé. La réalisation de certaines actions est prévue à court terme (0-2 ans) alors que d'autres le sont à moyen (2-5 ans) et long termes (5 ans et plus). Dans le but d'assurer l'atteinte des 11 objectifs visés, des indicateurs accompagnent chacun d'eux. Ces indicateurs permettront d'évaluer l'efficacité des actions mises en place et, le cas échéant, d'intervenir sur ces moyens (modification, ajout, remplacement).

La mise en œuvre des diverses actions se veut une démarche souple qui évoluera dans le temps en fonction des opportunités et des besoins du milieu. Par conséquent, le calendrier des actions devra être évalué périodiquement, soit à tous les cinq ans. De plus, un bilan annuel sera réalisé et diffusé à chaque début d'année afin de permettre de statuer sur l'état d'avancement des mesures et actions proposées. Le mécanisme

de suivi des actions se fera par l'intermédiaire du comité cours d'eau de la MRC. Puisque cette structure est déjà existante et regroupe les représentants de l'ensemble des municipalités, elle servira de lieu d'échange afin de créer une stratégie dynamique, efficace et proactive sur son territoire et au-delà.

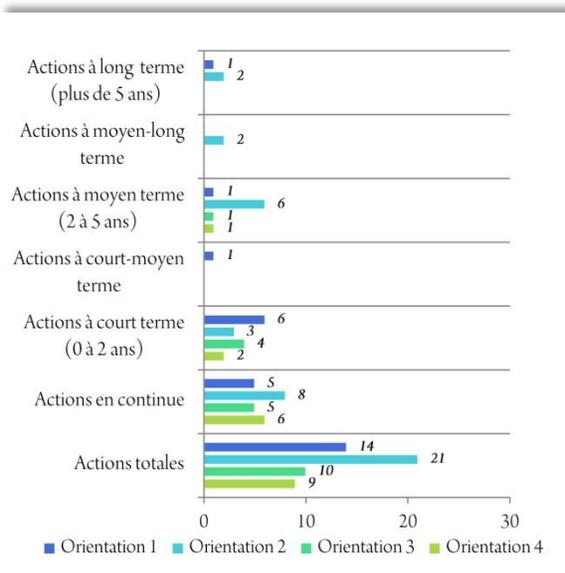


FIGURE 2. Parc du Barrage, L'Épiphanie.

ORIENTATION 1 AMÉLIORER LE CADRE DE GESTION DES EAUX

OBJECTIF 1	CLARIFIER LE RÔLE ET LES RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS EN MATIÈRE DE GESTION DE L'EAU	EN CON-TINUE	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
1.1.1	Produire un organigramme définissant le rôle et les responsabilités de chacun.				
1.1.2	Rédiger un cadre procédural d'intervention en cours d'eau.				
1.1.3	Optimiser le site Internet de la MRC, autant pour les citoyens que pour les municipalités.				
1.1.4	Faire connaître la MRC comme étant le « guichet unique » pour toute requête en cours d'eau.				
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration du délai d'intervention pour les cours d'eau; Nombre de plaintes/d'interrogations. 				
OBJECTIF 2	FACILITER L'ÉCHANGE D'INFORMATION AFIN D'ÉVITER LE DÉDOUBLEMENT DES EFFORTS ET LE CLOISONNEMENT DES CONNAISSANCES	EN CON-TINUE	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
1.2.1	Développer les outils cartographiques (géo-référencés).				
1.2.2	Maintenir à jour l'intégration des données dans les outils de gestion et de planification.				
1.2.3	Évaluer la faisabilité de mettre en place une plateforme d'échange sur les cours d'eau et milieux humides.				
1.2.4	Élaborer et diffuser un tableau de bord priorisant les interventions dans les cours d'eau sur 5 ans.				
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et diversité des outils mis en ligne. 				
OBJECTIF 3	FAVORISER L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES EN VISANT DES ACTIONS EFFICIENTES ET RESPONSABLES PAR BASSIN VERSANT DE COURS D'EAU	EN CON-TINUE	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
1.3.1	Procéder à la désignation de l'ensemble des lits d'écoulement des cours d'eau.				
1.3.2	Poursuivre la caractérisation des cours d'eau sur l'ensemble du territoire en priorisant celle des rivières Saint-Esprit et de l'Achigan.				
1.3.3	Participer au Programme d'acquisition des connaissances sur les eaux souterraines (PACES).				
1.3.4	Documenter les risques d'exportation de contaminants vers les cours d'eau à partir du cadre écologique de référence.				
1.3.5	Acquérir de nouvelles données (LIDAR, orthophotographies du territoire, etc.).				
1.3.6	Tenir un inventaire à jour informatisé des travaux de cours d'eau.				
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et type d'acquisitions (données, études, cartographie, etc.); Pourcentage de cours d'eau caractérisés. 				

ORIENTATION 2 AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES COURS D'EAU

OBJECTIF 1	RÉDUIRE LES PRESSIONS EXERCÉES SUR LE TERRITOIRE POUVANT AFFECTER LE MAINTIEN OU L'AMÉLIORATION DE L'INTÉGRITÉ DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET RIVERAINS	EN CON-TINUE	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
2.1.1	Poursuivre l'intégration des connaissances issues des plans directeurs de l'eau des OBV aux outils urbanistiques.				
2.1.2	Caractériser les pressions pouvant affecter la qualité de l'eau des écosystèmes aquatiques et identifier les principales causes de dégradation.				
2.1.3	Se doter d'un Plan de suivi de la qualité de l'eau par bassin versant de cours d'eau.				
2.1.4	Appuyer et susciter des initiatives avec le milieu agricole visant à réduire les sources de pollution diffuse notamment, en provenance des fossés s'égouttant aux cours d'eau.				
2.1.5	Susciter le développement d'outils urbanistiques novateurs.				
2.1.6	Diffuser l'information auprès des citoyens en matière de pratiques écoresponsables de nos ressources en eau.				
2.1.7	Valider la faisabilité d'encadrer l'aménagement des fossés de ligne en milieu agricole.				
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de stations de la qualité de l'eau mises en place; • Pourcentage de conformité des bandes riveraines; • Augmentation des pratiques écoresponsables. 				
OBJECTIF 2	ASSURER UN APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE SÉCURITAIRE	EN CON-TINUE	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
2.2.1	Bonifier l'identification des aires d'affectation du territoire qui contribuent à la protection de la source d'eau exploitée pour le prélèvement notamment, les parcs naturels, les aires protégées ou les milieux humides.				
2.2.2	Intégrer les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable aux outils urbanistiques.				
2.2.3	Adopter des mesures réduisant les risques pour la santé publique dans les aires de protection immédiate d'un site de prélèvement pour l'approvisionnement en eau potable.				
2.2.4	Diffuser l'information auprès des citoyens en regard des défis pour un approvisionnement en eau potable sécuritaire.				
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures adoptées; • Nombre de diffusion. 				

ORIENTATION 2 AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES COURS D'EAU

OBJECTIF 3	ASSURER LA PROTECTION ET LA RESTAURATION DES MILIEUX NATURELS DANS UNE PERSPECTIVE VIABLE EN INTÉGRANT L'APPROCHE PAR BASSIN VERSANT	EN CON-TINUE	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
2.3.1	Élaborer un plan régional des milieux humides et hydriques.				
2.3.2	Se doter d'une stratégie de naturalisation des bandes riveraines en milieu agricole.				
2.3.3	Élaborer un bulletin d'information annuel pour le mois de l'eau (juin).				
2.3.4	Développer des outils de sensibilisation et d'éducation auprès de la population.				
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du plan régional des milieux humides et hydriques; • Caractérisation et priorisation des milieux humides et hydriques; • Pourcentage de milieux/d'aires protégés. 				
OBJECTIF 4	DÉPLOYER DES EFFORTS EN MATIÈRE D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	EN CON-TINUE	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
2.4.1	Accroître les connaissances sur les infrastructures vertes dans la gestion des eaux pluviales.				
2.4.2	Promouvoir l'autodiagnostic municipal en gestion durable des eaux pluviales au sein de la MRC et des municipalités (élaboré par le ROBVQ).				
2.4.3	Valider la faisabilité de développer un projet pilote qui vise à définir l'espace de bon fonctionnement d'un cours d'eau.				
2.4.4	Mettre en place des mesures et actions favorisant l'adaptation aux changements climatiques.				
2.4.5	Augmenter la diffusion de l'information en regard des technologies de l'environnement disponibles et accessibles aux citoyens.				
2.4.6	Optimiser les partenariats avec les groupes de chercheurs (Ouranos, CIEL, etc.).				
2.4.7	Améliorer les connaissances en regard des espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire.				
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des zones vulnérables; • Nombre d'actions en lien aux changements climatiques. 				

ORIENTATION 3

FAVORISER L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES INTERVENTIONS EN COURS D'EAU

OBJECTIF 1	RENFORCER LE PARTENARIAT ENTRE LES DIVERS ACTEURS DU MILIEU	EN CON-TINUE	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
3.1.1	Organiser une table d'échange annuelle sur les enjeux de l'eau.				
3.1.2	Rencontrer périodiquement les représentants de la FUPAL afin d'échanger sur les dossiers de cours d'eau.				
3.1.3	Assurer le maintien des liens entre les divers acteurs du milieu tout en développant de nouveaux partenariats.				
3.1.4	Promouvoir les divers programmes de financement.				
3.1.5	Accroître le rôle et recentrer les objectifs du comité cours d'eau (intégrer des représentants OBV).				
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres / d'évènements annuels. 				
OBJECTIF 2	SUSCITER LA MISE EN PLACE DE MÉCANISMES PARTICIPATIFS ET D'UNE GESTION RESPONSABLE	EN CON-TINUE	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
3.2.1	Élaborer un cadre procédural de la participation citoyenne pour les travaux en cours d'eau.				
3.2.2	Valoriser les initiatives citoyennes en collaboration avec les divers partenaires (projet CIEL, MONSOL.CA, etc.).				
3.2.3	Mise en place d'une table de travail en amont des travaux d'aménagement en cours d'eau.				
3.2.4	Réfléchir sur l'optimisation de la méthode de partage des coûts des travaux en cours d'eau.				
3.2.5	Se doter d'une expertise professionnelle diversifiée.				
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type de mécanismes mis en place. 				

ORIENTATION 4 ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ ET LA MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU

OBJECTIF 1	S'INSCRIRE DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA TRAME VERTE ET BLEUE	EN CON-TINUE	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
4.1.1	Poursuivre les efforts de reconnaissance du corridor forestier du Grand Coteau et assurer la mise en œuvre du plan d'action.				
4.1.2	Accroître les efforts de connectivité écologique.				
4.1.3	Bonifier le contenu des outils urbanistiques.				
4.1.4	Poursuivre les mesures et actions de la MRC en lien au reboisement.				
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Corridor reconnu; • Longueur de connectivité; • Nombre d'actions réalisées. 				
OBJECTIF 2	METTRE EN VALEUR LES LIEUX D'INTÉRÊT STRATÉGIQUES	EN CON-TINUE	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
4.2.1	Répertorier et identifier en collaboration avec les municipalités les lieux stratégiques et les accès potentiels aux plans d'eau.				
4.2.2	Inciter et appuyer les municipalités à développer des projets de mise en valeur intégrée des rives de nos cours d'eau.				
4.2.3	Promouvoir et mettre en valeur les sites et circuits existants en lien aux cours d'eau en collaboration avec les divers partenaires.				
4.2.4	Accroître les actions de sensibilisation et d'éducation des lieux d'intérêt.				
4.2.5	Consulter la population dans le but de cibler leurs besoins et intérêts en matière d'accès.				
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'accès aux cours d'eau; • Nombre de projets de mise en valeur. 				

3 CONCLUSION

La MRC de L'Assomption, de part l'adoption de cette stratégie, vise l'amélioration de la coordination et l'intégration des diverses démarches et actions réalisées sur son territoire afin de maximiser les impacts positifs et minimiser ceux négatifs sur les milieux humides et hydriques. Par conséquent, la mise en œuvre du plan d'action fait appel à l'implication tant des acteurs municipaux que des citoyens en passant par les organismes tels que la FUPAL et les organismes de bassin versant.

Puisque la démarche se veut souple afin d'adapter les actions en fonction des opportunités ou des contraintes qui se présentent, un plan de travail annuel sera établi en fin d'année (avant l'adoption des budgets municipaux et de la MRC) en collaboration avec le comité cours d'eau de la MRC. À ce moment, les ressources financières et humaines ainsi que les porteurs de dossiers seront définis.

La MRC de L'Assomption sera responsable de préparer et de présenter un bilan annuel de l'avancement des actions selon le plan de travail initial au comité cours d'eau. Les résultats devront être, dans la mesure du possible, quantifiables afin de permettre un suivi efficace. Ainsi, il sera possible de déterminer si les résultats obtenus permettent l'atteinte de l'objectif visé à l'intérieur de l'échéancier établi ou non et d'en déterminer la ou les raisons pour procéder aux ajustements nécessaires.

L'amélioration continue est au cœur de cette démarche afin d'élever les standards de la gestion pour assurer une pérennité des milieux humides et hydriques.



FIGURE 3. Ruisseau Saint-Georges,
L'Assomption, secteur Saint-Gérard-
Majella.



mrc de L'Assomption

300-A, rue Dorval, L'Assomption (Québec) J5W 3A1

Réalisé en collaboration avec l'OBV CARA :



Organisme de bassin versant
Zone de gestion intégrée des ressources en eau L'Assomption